

RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de promotion, Défense et Protection des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, Peace Tree Net work (PTN), membre de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), de l'Observatoire de lutte contre la corruption en Afrique centrale (OLCAC) et du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA).

Communiqué de presse

N°10/2010/RPDH/BE

Budget du Congo exercice 2008

Quelle place pour les Droits Economiques et Sociaux ?

Brazzaville - Pointe-Noire, le 8 Novembre 2010. La Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme vient de publier un rapport sur l'analyse du Budget 2008. Ce rapport présente les résultats de l'évaluation menée en vue de déterminer l'importance accordée aux droits économiques et sociaux dans la conception et l'exécution de ce budget 2008.

Ce travail d'analyse a permis de constater une exécution globale du budget 2008 à hauteur de 57% en termes de réalisation des ressources, et de 79,6% s'agissant de la réalisation des dépenses, soit une performance relativement acceptable.

Cependant, l'investissement dans les secteurs pro-pauvres montre la réalisation des taux paradoxalement inférieurs, en contradiction avec les engagements du gouvernement en faveur de la lutte contre la pauvreté : Enseignement-taux de réalisation de 1%, Santé et affaires sociales-taux de réalisation de 117,4% avec une absence de financement des centres de santé intégrés et une réalisation de 197,6% pour les unités cliniques spécialisées ; Eau-taux de réalisation de 142% pour l'adduction d'eau potable dans la cuvette, et un abandon des autres projets y relatif comme la construction d'un laboratoire d'analyse de l'eau, l'élaboration des cartes de potentialités des ressources en eau etc ;

Plus généralement, l'exécution du budget 2008 a soulevé les problèmes suivants :

- **Faiblesse dans l'élaboration du budget de manière réaliste et crédible fondée sur des prévisions précises de croissance économique et de la disponibilité des ressources**, car les prévisions sont trop optimistes par rapport aux disponibilités. Aussi, il est important de veiller à un contrôle parlementaire des décisions sur l'affectation des ressources au niveau national.
- **Les secteurs pro pauvres, comprenant la santé et l'enseignement, souffrent de grosses faiblesses en matière de financement**, la réduction de la pauvreté se trouve ainsi inévitablement hypothéquée.
- **La couverture des dépenses et recettes publiques n'est pas maîtrisée en raison des fonds extrabudgétaires, financés à partir de recettes réservées**, à l'instar des impôts pétroliers, ceux-ci peuvent ne pas être saisis par le processus budgétaire.
- **Les montants fixés sur les documents ne sont pas décaissés en intégralité ou n'arrivent pas sur les lieux d'investissement**. En dehors des 20% pris par le Trésor général, les gestionnaires de fonds « se font aussi les poches », particulièrement dans les départements. *« Il importe de réduire le fossé entre les engagements du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et le financement effectif du corollaire de cette pauvreté, à savoir la prise en charge de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau, à l'électricité etc » a dit Christian Mounzeo, Président de la RPDH*

Ainsi, pour obtenir que le budget impacte positivement sur l'exercice des droits humains et spécialement sur les droits économiques et sociaux, il importe d'adopter les mesures suivantes:

•Utilisation du Cadre de Dépenses à Moyen Terme comme véritable outil d'aide à la décision pour l'analyse d'une part, et un outil destiné au débat public à travers lequel la société civile pourra faire des propositions, d'autre part.

•Promotion du management axé sur la performance en établissant les grandes lignes d'objectifs clairs, en définissant des priorités ; c'est l'application de la fonction de contrôle inscrite dans le processus du management. Les institutions de contrôle comme la Cour des Comptes, le Parlement devraient voir leurs missions davantage renforcées en termes de capacité, efficacité et indépendance.

•Promotion d'une large participation, avec des processus formels de participation publique au processus budgétaire qui assurent que les citoyens jouent un rôle actif dans la prise de décision.

•Promotion de la fonction de contrôle du processus d'exécution du budget, par la société civile.

En outre, la RPDH suggère au gouvernement de tout mettre en œuvre pour :

•Régulariser le vote de la loi de règlement,

•Garantir la transparence des sources de financement extrabudgétaires,

•Garantir la transparence du compte de stabilisation et des modalités de son appui au budget,

•Renforcer la prise en charge des dépenses prioritaires qui laisse entendre une revalorisation des budgets en faveur de la santé, l'éducation, l'emploi, l'accès à l'eau, l'accès à l'électricité ainsi que la sincérité de l'exécution budgétaire.

Le Bureau Exécutif

Contacts Presse :

Christian Mounzeo, Président 242 595 52 46,

Franck Loufoua-Bessi, Assistant aux programmes, 242 550 45 20

E-mail : rp.dh@laposte.net, Site Web: www.rpdh-cg.org